



---

## Projet commun de financement de la perte d'autonomie



# 1. LE POURQUOI?

---

- Une question de financement toujours reportée
- Un marché assurantiel qui peine à décoller



# Les Français inquiets face au financement de la perte d'autonomie...\*

\* Enquête du 15/09/20 Odoxa pour le Cercle Vulnérabilités et Société

Les Français placent le financement de la dépendance en 4ème position, derrière de grandes priorités : financement de l'hôpital public (61%), lutte contre la pauvreté et la précarité (54%) et lutte contre les déserts médicaux 46%. 85% d'entre eux craignent de se retrouver un jour dans une situation de perte d'autonomie et de rencontrer des difficultés de financement.

**72% des français affirment que le financement des réponses sociales n'est aujourd'hui pas suffisamment financée par les politiques publiques.**

- C'est particulièrement le cas des plus concernés d'entre eux : 84% des 65 ans et plus le pensent. Estimant que la situation actuelle est déjà problématique, les Français sont aussi pessimistes pour l'avenir. 68% d'entre eux estiment en effet que le financement de la perte d'autonomie liée au grand âge est mal anticipé en fonction de l'augmentation du nombre de personnes âgées.

**Si les Français souhaitent appuyer le financement de la dépendance au principe de solidarité , ils en partagent moins les modalités:**

- 46% des Français sur ce principe optent ainsi pour la solidarité et plus particulièrement les plus modestes d'entre eux (51%). Selon eux, les plus riches doivent cotiser davantage en conservant des droits identiques pour tous.
- 36% des Français préféreraient que l'on finance la perte d'autonomie sur un principe d'égalité, c'est-à-dire une cotisation et des droits identiques pour tous.
- Seuls 17% des Français souhaiteraient financer la dépendance en adaptant les droits en fonction du niveau de cotisation.

**Sans qu'elle ne vienne remplacer l'intervention de l'Etat, 74% de nos concitoyens se déclarent favorables à la possibilité de contracter volontairement une assurance dépendance. 59% des Français approuvent l'idée que l'on rende obligatoire les contrats de prévoyance individuelle tout au long de la vie active.**



# ...quand les décisions gouvernementales se font attendre

---

Le 15 septembre dernier, le gouvernement a annoncé que *"les mesures relatives au financement de la branche autonomie devront continuer à être travaillées, en concertation avec l'ensemble des partenaires, dans les prochains mois [...] pour assurer la couverture dans le long terme des exigences posées par la solidarité en direction des aînés et des personnes en situation de handicap, au coeur du projet de loi sur le grand âge et l'autonomie"*, alors que, la veille, l'inspecteur des finances Laurent Vachey lui rendait son rapport sur la préfiguration de la branche.

Dans son communiqué, le gouvernement insiste sur "les quatre promesses portées par cette réforme:

- ◆ une promesse d'universalité, à travers une meilleure équité territoriale dans l'accès aux droits des personnes en perte d'autonomie
- ◆ une promesse de qualité renforcée de l'offre d'accompagnement
- ◆ une promesse de renforcement des politiques transversales du handicap et du grand âge
- ◆ une promesse de démocratie, avec à compter de cette année un examen annuel de la politique de l'autonomie et des conditions de son financement à long terme dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale".

Il est prévu que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, examiné en octobre au Parlement, contienne des mesures "afin de constituer un premier périmètre de la branche, les nouvelles missions de la caisse chargée de la gérer, les modalités de son architecture financière et de son pilotage".

## 2. LE COMMENT

---

- Du label GAD à la généralisation
- A propos de la collaboration FFA - FNMF et des actions communes

# Du Label GAD à la généralisation



# A propos de la collaboration FFA-FNMF

Validation du projet initial d'une assurance perte d'autonomie généralisée débattu au sein de la FNMF

Octobre-Décembre 2018

Echange FFA-FNMF et accord de principe pour travailler sur un projet commun d'assurance perte d'autonomie généralisée

Juin-juillet 2019

Poursuite des travaux FFA-FNMF pour affiner le projet commun et du lobbying commun pour le porter auprès des pouvoirs publics

Juin 2018

Concertation Grand âge autonomie / Réponse commune FFA FNMF CTIP sur le chantier financement

Janvier 2019

**Publication du rapport Libault**

1<sup>ère</sup> Présentation commune aux pouvoirs publics des éléments constitutifs d'une solution généralisée de couverture perte d'autonomie



### 3. LE COMBIEN

---

- Détails relatifs à la proposition commune et justification



# Quelques éléments chiffrés – les contraintes

## SEJOUR EN EHPAD

Un mois d'hébergement pour une personne sévèrement dépendante (Gir 1 et 2) coûte en moyenne 2.450 euros:

- 2.050 euros dans la Meuse
- >3.500 euros à Paris

Reste à charge moyen de 2000€ après aides publiques:

- 1600 euros dans la Meuse
- >3.100 euros à Paris

## RESSOURCES DISPONIBLES

Montant mensuel moyen de la pension\* :

- 1 504 euros brut
- 1 382 euros nets des prélèvements sociaux (en diminution de 2,6 % en euros constants du fait notamment de la hausse de la CSG).



Source : CNSA/Traitements FNMF.

Important  
besoin  
moyen de  
financement

# Quelques éléments chiffrés – la proposition

Contribuer à réduire le RAC pour les  
GIR 1-2

Rente de 300 à 500€/mois

limiter le coût du financement

- Garantie généralisée avec âge minimal de souscription à définir)
- Périmètre de prise en charge à préciser dans une logique de partenariat publique/privé

limiter le coût de gestion

- Logique de pooling:
- gestion
  - distribution

Age Début	Rentes Mensuelles		
	300 €	400 €	500 €
22	4,7 €	6,3 €	7,9 €
42	6,9 €	9,2 €	11,4 €
62	12,1 €	16,2 €	20,2 €

### 3. ET DEMAIN?

---

- Vision FFA
- Vision FNMF